

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Centres Sociaux - Année 2018 - 3ème répartition de crédits de fonctionnement et d'équipement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2018, conformément aux tableaux annexés au rapport pour un montant de 212 729 €:
 - des subventions de fonctionnement d'un montant global de 146 783 € pour l'Animation Globale et la Coordination,
 - des subventions de fonctionnement d'un montant global de 47 500 € pour les projets spécifiques des centres sociaux,
 - des subventions d'équipement d'un montant global de 18 446 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention-type prévue à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**